



N° 5

Objet : Cession du Centre de séminaires et de congrès, situé sur la commune de Moliets-et-Maâ et appartenant au Syndicat Mixte, au profit de la commune de Moliets-et-Maâ

Le 18 juin 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de Monsieur Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes

- M. Xavier FORTINON
- M. Cyril GAYSSOT

Représentant la Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud

- M. Louis GALDOS
- M. Dominique DUHIEU

Représentant la commune de Moliets-et-Maâ

- M. François GUILLAMET
- M. Patrick LABORDE

Avaient donné procuration :

- Mme Sylvie BERGEROO à M. Xavier FORTINON
- Mme Sandra TOLLIS à M. Cyril GAYSSOT
- M. Pierre FROUSTEY à M. Benoît DARETS
- M. Francis BETBEDER à M. Dominique DUHIEU

Etaient excusés :

- Mme Muriel LAGORCE
- M. Olivier MARTINEZ
- Mme Eva BELIN

Etaient également présents :

- Pour la SPL SOGEM : Mme Karine LAHARY, Directrice générale déléguée
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et M. Fabrice BOUCHET, Chargé d'opérations
- Pour la Paierie départementale : Mme Isabelle COLOMB, Payeuse départementale
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'attractivité
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,

VU les statuts du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ en vigueur,

VU la convention modifiée de délégation de service public des équipements sportifs et de loisirs de la station de Moliets-et-Maâ conclue entre le Syndicat Mixte et la société publique locale SOGEM le 10 janvier 2013, ensemble les avenants n° 1 en date du 23 juillet 2013, n° 2 du 6 décembre 2013, n° 3 du 9 janvier 2015, n° 4 du 19 février 2018, n° 5 du 16 avril 2019, n° 6 du 29 janvier 2020, n° 7 du 15 septembre 2020, n° 8 du 21 décembre 2020, n° 9 du 8 juillet 2022, n° 10 du 30 décembre 2022, n° 11 du 6 décembre 2023 et n° 12 du 2 mai 2024,

CONSIDERANT que la durée de la convention de délégation de service public susvisée est prolongée jusqu'au 31 décembre 2024,

CONSIDERANT que le Centre de séminaires et de congrès appartenant au Syndicat Mixte se compose :

- d'un bâtiment A d'une surface utile de 1 335 m², composé notamment d'un auditorium d'une capacité de 300 personnes, de salles de sous-commissions modulables, d'une cuisine d'appoint traiteur, d'un patio de 100 m² et d'un appartement de 64 m². Ce bâtiment a été construit en 1997 et est situé sur la parcelle section BH n° 111 ;
- d'un bâtiment B composé de salles de sous-commissions modulables et d'un espace détente d'une surface utile de 488 m². Ce bâtiment, situé sur la parcelle section BH n° 44, a été acquis en 2007 et est géré en copropriété ;

Etant précisé que ces deux bâtiments sont reliés par une cour extérieure d'une surface de 589 m², située sur la parcelle section BH n° 213,

VU le courrier de Madame le maire de Moliets-et-Maâ, en date du 8 février 2023, proposant de reprendre le Centre de séminaires et de congrès, en vue d'y développer notamment des activités de séminaires, de co-working, d'expositions et de spectacle,

CONSIDERANT que, compte tenu des activités d'intérêt général que la commune de Moliets-et-Maâ souhaite développer au sein du Centre de séminaires et de congrès, il y a lieu de transférer à la commune de Moliets-et-Maâ la propriété de cet ensemble immobilier, pour l'euro symbolique, avec effet au 1^{er} janvier 2025,

VU la demande d'avis des Domaines, en date du 13 mai 2024,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- de céder, à la commune de Moliets-et-Maâ, pour l'euro symbolique, le Centre de séminaires et de congrès, sis sur les parcelles cadastrées sur le territoire de la commune de Moliets-et-Maâ Section BH n° 44, 111 et 213 et telles que figurant sur le plan joint à la présente délibération, à compter du 1^{er} janvier 2025,

.../...



- de désigner Me Jean-Christophe GAYMARD, notaire associé de la société civile professionnelle « GAYMARD TACHOT » titulaire d'un office notarial à Dax, pour rédiger l'acte notarié de cette transaction,
- de préciser que la commune de Moliets-et-Maâ prennera en charge les frais afférents à cette transaction,
- et de désigner, à cet effet, le Président du Syndicat Mixte pour signer l'acte notarié afférent ainsi que tous documents à cet effet.

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON



Département des Landes
Extrait cartographique

Centre de séminaires et de congrès

Mis à jour : Année 2021

Édité le : 20/06/2024

Par : ADAACL

Échelle : 1:1 000

IGECOM40

Égende

- Détails ponctuels

Détails linéaires

Aqueduc

Chemin

Flèche rattachement du n° de
parcelle

Gazoduc ou oléoduc

— Ligne de transport de force

— Parking, terrasse et surplomb

— Rail de chemin de fer

Symbol de l'église

— Trottoirs, petits ruisseaux et terrains
de sport

— Trottoirs, sentier

■ Cours d'eau

— Voies privées du plan cadastral